

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	04.09.2022	23h13	22.210	DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe VertPOP

Titre : Quelle stratégie cantonale pour renforcer la biodiversité en préservant l'agriculture neuchâtelaise ?

Contenu :

Le 26 février dernier, *Arcinfo* titrait sur la disparition annoncée des sols tourbeux de la vallée de La Brévine et des Ponts-de-Martel, suscitant plusieurs questions de notre part :

- a) Le Conseil d'État partage-t-il ce constat ?
- b) Si oui, prévoit-il des mesures de préservation et de restauration des sols organiques et la mise en place d'un accompagnement pour des pratiques agricoles durables pour cette région ?
- c) Y a-t-il d'autres régions du canton – si oui, lesquelles – où l'exploitation agricole est aujourd'hui au-dessus du niveau écologiquement acceptable ? Et, si oui, quelles sont les ressources naturelles atteintes (atteintes au sol, atteintes aux eaux, atteintes à la diversité biologique ou paysagère) ?

Le Conseil fédéral a publié, en juin 2022, le rapport sur l'orientation future de la politique agricole demandé par le parlement lors de la suspension de la PA22+.

- d) Quelle est la position du Conseil d'État sur ce nouveau rapport ?
- e) Est-il envisagé d'élaborer une stratégie agricole durable cantonale qui impliquerait d'accompagner les exploitations agricoles dans les transformations qui les attendent en vue de préserver les ressources naturelles ?
- f) Quels soutiens aux agriculteurs et agricultrices pourront être envisagés afin de permettre une transition vers une agriculture plus douce, tant du point de vue économique et sociétal qu'environnemental ?

Développement :

Le 22 février dernier, *Arcinfo* titrait sur la disparition annoncée des sols de la vallée de La Brévine et des Ponts-de-Martel. L'agriculture y exploite en effet des sols tourbeux qui ont la désagréable tendance à se vaporiser lorsqu'ils sont en contact avec l'air. La journaliste informait ainsi qu'il ne resterait que 60 ans d'exploitation de ces sols, avec les méthodes actuelles, avant que ceux-ci n'aient complètement disparu, soit à peine plus de deux générations ! Dans sa réponse à l'interpellation 20.3207, le Conseil fédéral relevait d'ailleurs expressément que, « *aujourd'hui, la production indigène se situe, dans certaines régions de Suisse, au-dessus du niveau écologiquement acceptable, ce qui aura un impact négatif sur les capacités de production et donc sur la sécurité d'approvisionnement à moyen et long terme* ».

L'exploitation des sols tourbeux neuchâtelois se situe donc très largement au-dessus d'un niveau « écologiquement acceptable ». Les politiques agricoles antérieures causent ainsi des dégâts considérables au bon fonctionnement de nos écosystèmes. Ces politiques aujourd'hui dépassées nous lèguent notamment des bâtiments agricoles surdimensionnés par rapport aux capacités de charge des écosystèmes, mais aussi des emprunts bancaires considérables. Dans un contexte de dérèglement climatique et de crise de la biodiversité menaçant notre sécurité alimentaire, il est nécessaire de réviser les processus de production vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

C'est également l'avis que semble partager le Conseil fédéral dans sa vision pour une agriculture et industrie alimentaire en 2050, publié dans son rapport sur l'orientation future de la politique agricole. La sécurité alimentaire ne peut être garantie pour les générations futures que si les bases de production (fertilité des sols, eau, pollinisateurs, etc.) sont préservées à long terme, si davantage de cultures sont destinées directement à l'alimentation humaine et si le gaspillage alimentaire est réduit.

Il paraît dès lors évident que les pouvoirs publics cantonaux ont un rôle central à jouer dans ce contexte. Une stratégie agricole durable cantonale paraît indispensable pour assurer notre approvisionnement régional à long terme.

Souhait d'une réponse écrite : NON

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire :

Céline Barrelet

Autres signataires (prénom, nom) :

Christine Ammann Tschopp

Sarah Blum

Stéphanie Skartsounis

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Cloé Dutoit

Diane Skartsounis

Johanna Lott Fischer

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Adriana Ioset

Marie-France Vaucher

Manon Roux

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 22 mars 2023

En ce qui concerne la première partie de cette interpellation, naturellement que la réduction des sols tourbeux préoccupe le Conseil d'État, bien sûr que la production agricole durable constitue un objectif majeur de la politique agricole neuchâteloise et évidemment que l'exploitation agricole doit rester à un niveau écologiquement acceptable.

Ce sont des objectifs qui ont d'ailleurs déjà été exprimés dans différents rapports, auxquels nous vous renvoyons. Il s'agit en particulier des rapports 19.012 sur l'état de situation de l'agriculture et de la viticulture neuchâteloises, 22.006 sur le Plan climat cantonal et 22.043 sur la qualité des eaux.

Ces différents rapports démontrent que le Conseil d'État a non seulement conscience de la situation, mais a également mis en place des mesures correctrices lorsque cela s'avère nécessaire.

Le Conseil d'État s'élève par contre en faux contre l'affirmation selon laquelle la production neuchâteloise se situerait au-dessus du niveau écologiquement acceptable aujourd'hui

La production agricole neuchâteloise est durable, avec une charge en bétail à l'hectare très modérée et une production végétale respectant les normes de la production intégrée ou biologique. En ce qui concerne plus particulièrement les terres agricoles des vallées de La Brévine et des Ponts-de-Martel, leur exploitation se focalise sur la production herbagère, forme préservant au mieux les sols organiques. Cette production implique la présence de bétail et la production de fumier, engrais de ferme favorisant la reconstitution de l'humus. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir largement des mesures de préservation et de restauration des sols organiques supplémentaires à ce stade, notamment vu le projet de syndicat d'améliorations foncières (SAF) en cours.

Il convient en effet de signaler que le projet de SAF dans la vallée de La Brévine a pour objectif la réfection d'anciens drainages associée à la protection des marais impliquant la préservation des sols tourbeux. Ces démarches se font en collaboration avec Pro Natura et les intérêts de la nature sont bien évidemment pris en compte très attentivement. La qualité de l'eau de consommation fait également l'objet d'un projet pilote à La Brévine, en collaboration avec le Syndicat intercommunal des eaux de la vallée de La Brévine (SEVAB). Ce projet pilote est réalisé d'entente avec l'Institut suisse de spéléologie et de karstologie (ISSKA).

La seconde partie de l'interpellation a trait à la politique agricole fédérale, en particulier au rapport du Conseil fédéral sur l'orientation future de la politique agricole. Nous limiterons notre réponse à l'essentiel.

Le rapport sur l'orientation future de la politique agricole, demandé par le Parlement à fin 2020, demande d'une part de traiter huit mandats d'examen concernant non seulement l'agriculture, mais également tout le système alimentaire. Par ailleurs, il doit ouvrir des perspectives à long terme au secteur agricole en élaborant une stratégie globale.

Le Conseil d'État estime que ce rapport présente des approches louables en intégrant la politique agricole, focalisée aujourd'hui sur les exploitations, dans une véritable stratégie alimentaire responsabilisant tous les acteurs de la chaîne de création de valeur. Les objectifs indiqués en termes d'autosuffisance, de production durable et d'alimentation saine, de fertilisation raisonnée, de réduction de la complexité administrative, de perspectives économiques et de circuits courts sont bien sûr soutenus par le Conseil d'État. Les consommateurs sont eux aussi mis à contribution et interpellés tant quant à leur comportement d'achat qu'en ce qui concerne la réduction du gaspillage alimentaire.

La projection de l'agriculture et du secteur agroalimentaire suisses à l'horizon 2050 est évidemment à soutenir, car elle ouvre des perspectives sur le long terme. Il s'agit cependant d'objectifs ambitieux pour le développement de l'agriculture et du secteur agroalimentaire, à réaliser dans l'espace d'une génération et pour lesquels il conviendra de se donner les moyens nécessaires. Cette projection comprend sept axes, que nous n'allons pas énumérer, mais qui répondent aux principes du développement durable et comprennent donc des éléments économiques, écologiques et sociaux. Elle esquisse une vision globale du système alimentaire, concrétise le contrat social de la Constitution et associe les différents acteurs du système alimentaire, du producteur au consommateur. Le Conseil d'État se positionne donc favorablement quant à ce rapport.

Comme déjà dit et écrit à plusieurs reprises, la marge de manœuvre cantonale en matière de politique agricole est restreinte. Et cette marge de manœuvre est exploitée notamment en matière de réduction des risques phytosanitaires (Plan d'actions biocides et phyto cantonal) et d'incitation à la production biologique, au niveau de la promotion des produits du terroir et des circuits courts ou encore via un Règlement sur la protection des eaux particulièrement exigeant en matière de densité de détention du bétail.

Finalement, compte tenu de la qualité au sens large de ce que la Confédération envisage en la matière, le Conseil d'État ne voit donc pas la nécessité d'élaborer une stratégie différente ou supplémentaire, ni d'accorder d'autres soutiens aux agriculteur-trice-s neuchâtelois-e-s que ceux déjà mis à disposition par le canton, notamment via le cofinancement de la Confédération. De longue date, l'agriculture neuchâteloise – vu sa typicité – évolue particulièrement bien dans le cadre d'une politique agricole fédérale empreinte de durabilité. Le prochain rapport cantonal sur l'agriculture de début 2024 permettra de faire un état de situation des différentes dimensions de sa durabilité et de son évolution.